

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingtième session

**Mérida, Mexique
2 - 7 décembre 1996**

**Etudes comparatives et études associées
réalisées par l'ICOMOS, 1992-1996**

I RAISONS MOTIVANT LES ETUDES COMPARATIVES

Le Préambule de la Convention du Patrimoine mondial de 1972 affirme que "...certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière". Le critère de base de cette inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de "valeur universelle exceptionnelle" apparaît pour la première fois dans le paragraphe suivant dudit Préambule.

La responsabilité de l'identification des biens à inscrire sur la Liste incombe au Comité du patrimoine mondial (Convention, Article 11). Pour ce faire, il peut nommer des organismes consultatifs (Articles 13.7, 14.2) dont le Conseil international pour la protection des monuments et des sites (ICOMOS).

La Convention ne comporte aucune définition de la "valeur universelle exceptionnelle". Toutefois, les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* (WHC/2/Révisé janvier 1996) stipulent (paragraphe 24) que les biens culturels seront considérés comme étant de valeur universelle exceptionnelle s'ils répondent au moins à l'un des six critères définis dans ledit paragraphe.

Il ne peut naturellement pas y avoir de définition absolue de la "valeur universelle exceptionnelle" en ce qui concerne les biens culturels. L'archéologie a démontré que la diversité culturelle de l'humanité avait commencé à se manifester dès la période paléolithique. Il fallut ensuite attendre les dix-neuvième et vingtième siècles pour assister à un renversement de cette diversification et à l'évolution d'une certaine culture globale homogénéisée. On peut dire, à juste titre, que chaque bien culturel est unique. Cependant, une procédure de sélection est indispensable pour garantir l'application de l'esprit de la Convention à la Liste du Patrimoine mondial. Le Comité du Patrimoine mondial a prudemment refusé d'appliquer une politique de *numerus clausus* (*Orientations*, paragraphe 6 (iv)). En revanche, il a reconnu que le concept "d'universalité" de la Convention devait se traduire par des catégories géoculturelles et temporelles. Celles-ci ont fait l'objet d'une étude considérable au cours des cinq dernières années à travers l'Etude globale et la Stratégie globale.

A l'intérieur de ces catégories, un autre processus de sélection doit être appliqué. Il nécessite l'identification, au sein de chaque catégorie, des biens se conformant le plus possible aux critères d'inscription (*Orientations*, paragraphe 24). A cet effet, il est axiomatique qu'un processus d'évaluation comparative soit mis en place afin d'orienter les travaux du Comité du Patrimoine mondial.

Il est d'ailleurs nécessaire de souligner que l'objectif n'est pas d'identifier un seul représentant de chaque catégorie, ce qui serait impossible, délicat et contraire à l'esprit de la Convention. La sélection d'un seul temple grec, d'une cathédrale gothique ou d'un temple bouddhiste pour représenter l'ensemble de ces biens est manifestement impossible pour ne pas dire indésirable. L'objectif doit être

de s'assurer que les biens les plus exceptionnels et les plus représentatifs de chaque catégorie de biens culturels identifiés comme viables et valables soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Cela constitue la base épistémologique des travaux de l'ICOMOS et d'autres organismes dans le domaine des études comparatives.

II METHODOLOGIE

i Antécédents

Selon la procédure définie dans la Convention, les propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial ne peuvent être faites que par les Etats parties pour les biens situés sur leurs territoires (Article 3). Par conséquent, chaque Etat partie a naturellement mis en oeuvre un processus d'identification de ces biens culturels sur son territoire, ce dont il est particulièrement fier.

Le Comité du Patrimoine mondial incite les Etats parties à instaurer une procédure de sélection préalable. En soumettant des listes indicatives, ils doivent fournir "... une justification de la valeur universelle exceptionnelle du bien ... tout en tenant compte de biens similaires situés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Etat concerné" (*Orientations*, paragraphe 8). En outre, il est dit que "Dans une région géoculturelle donnée, il peut être souhaitable que les Etats parties procèdent à des évaluations comparatives pour l'harmonisation des Listes indicatives et des inscriptions de biens culturels" (*op cit*, paragraphe 9).

Cette exigence est répétée dans les *Orientations* au sujet des propositions d'inscription de biens individuels. Le paragraphe 12 spécifie que "Lorsqu'un Etat partie propose pour inscription des biens appartenant à certaines catégories de biens culturels bien représentées, il devrait fournir une évaluation comparative du bien par rapport à d'autres biens de même type ...". La section G "Format et contenu des propositions d'inscription" spécifie à l'alinéa (e) Justification de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial que les raisons pour lesquelles il est considéré que le bien satisfait à un ou plusieurs critères doivent être énoncées et que doit être fournie une évaluation "de l'actuel état de préservation du bien, comparé à des biens similaires situés en d'autres lieux" (paragraphe 64). Toutefois, la nécessité d'une évaluation comparative portant sur l'importance *culturelle* ne figure pas sur le formulaire imprimé standard, moyennant quoi les propositions d'inscription ne sont pas toutes accompagnées de ces informations.

L'un des principes énoncés par le Comité du patrimoine mondial pour l'évaluation des propositions d'inscription est que "chaque bien culturel, y compris son état de conservation, devrait être apprécié d'une manière relative, c'est-à-dire qu'il devrait être comparé à d'autres biens de la même époque et du même type se trouvant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Etat partie" (*Orientations*, paragraphe 59). Cette nécessité se réfère principalement à l'ICOMOS, en tant qu'organisme consultatif chargé de l'évaluation des propositions d'inscription de biens culturels, au paragraphe 61 (c) : "l'ICOMOS est invité à faire des évaluations comparatives de biens appartenant au même type".

ii La Stratégie globale

En 1991, lors de sa 15^{ème} session, le Comité du patrimoine mondial a demandé la préparation d'orientations stratégiques pour la future mise en oeuvre de la Convention. Un groupe d'experts, réuni à deux reprises au cours de l'année suivante, a préparé un rapport (WHC-92/CONF.002/4) qui fut présenté en décembre 1992 lors de la 16^{ème} session à Santa Fé (Etats-Unis). L'un des objectifs clairement définis était "l'identification complète du patrimoine mondial", dans le but d'achever l'Etude globale et les études thématiques adéquates". Les recommandations de ce rapport ont été adoptées par le Comité, avec quelques révisions mineures.

Dès 1984, le concept d'étude globale a fait l'objet d'une première discussion. Le projet fut ensuite repris en 1993 par les gouvernements grec et américain, en association avec l'ICOMOS, et une proposition fut soumise lors de la 17^{ème} session du Comité qui s'est tenue à Carthagène (Colombie) en décembre 1993, en invoquant un programme de fond reposant sur une série d'études à imbrications thématiques et géoculturelles préparées par des groupes d'experts sélectionnés. Lors de cette même réunion, un document (WHC-93/CONF.002/8) présenté par le Centre du patrimoine mondial de

l'UNESCO proposait une autre stratégie fondée sur "des études thématiques globales, sur une base géographique et transrégionale plutôt qu'historico-culturelle", impliquant de "nouveaux partenaires, issus de disciplines diversifiées, d'organisations spécialisées et d'une origine géographique et culturelle élargie, notamment en provenance des pays non occidentaux". Le Comité approuva et un groupe de travail fut créé pour "préparer le cadre conceptuel d'une étude globale afin de progresser dans la définition d'un concept et d'une méthodologie susceptibles de recueillir le consensus de la communauté scientifique". Ce groupe s'est réuni à Paris en juin 1994 et ses recommandations ont été présentées au Comité en décembre 1994 lors de sa 18ème session, à Phuket.

Le Comité a accepté la recommandation suggérant de baptiser le projet "Stratégie globale pour la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial", ce qui signifie le passage d'une approche typologique à une approche qui "permette de rendre pleinement compte de la nature complexe et dynamique des expressions culturelles". Les déséquilibres et les lacunes de la Liste du Patrimoine mondial seraient identifiés et abordés dans leur contexte anthropologique le plus large et toute leur dimension temporelle, dans deux champs principaux : Les relations de l'homme avec le sol et l'espace et Les hommes en société.

Depuis lors, plusieurs réunions régionales se sont tenues pour aborder des thèmes généraux de ce type.

iii *Pratiques de l'ICOMOS*

Depuis 1982, l'ICOMOS joue un rôle primordial dans l'évolution de la Liste du patrimoine mondial grâce à une série d'études comparatives. Ces études qui peuvent être classées en deux catégories (a. préventives et b. réactives) ont utilisé nombre de réseaux internes et externes de l'ICOMOS.

a *Etudes préventives*

Cette classe d'étude comparative a été créée par l'ICOMOS, avec le soutien ponctuel ou sur la demande d'un Etat partie à la Convention, en réponse à une demande perçue ou anticipée. Ces études sont réparties en catégories qui sont globalement les suivantes :

- | | | |
|----------------------------|---|--|
| Thématique régionale | - | Les sites islamiques d'Afrique du nord et d'Asie |
| | - | Les sites archéologiques du Bassin méditerranéen
[organisées avec les comités nationaux de l'ICOMOS et les gouvernements nationaux] |
| Thématique générale | - | Les cimetières historiques |
| | - | Les itinéraires culturels

[organisées avec les comités nationaux de l'ICOMOS et les gouvernements nationaux] |
| Thématique spécialisée | - | Les canaux historiques [avec TICCIH] |
| | - | L'architecture du 20ème siècle [avec Do.Co.Mo.Mo.] |
| Commandée
à des experts | - | Les missions jésuites en Amérique latine [J.O. Gazaneo] |
| | - | Les cathédrales gothiques [P. Kurmann] |
| | - | Les châteaux des Croisés [N. Faucherre] |

L'étude des canaux historiques fait partie du programme élargi ICOMOS/TICCIH sur le patrimoine industriel qui produira plusieurs rapports au cours des trois années à venir.

b *Etudes réactives*

Il s'agit de rapports commandés par l'ICOMOS lors de la réception de nouvelles propositions d'inscription pour lesquelles il n'existe pas encore d'étude comparative et pour lesquelles la maîtrise du Bureau de l'ICOMOS ou de ses Comités scientifiques internationaux est limitée. Le vaste réseau

de contacts de l'ICOMOS est consulté et un ou plusieurs individus dotés des compétences et de l'expérience nécessaires sont identifiés (sans qu'il s'agisse obligatoirement de membres de l'ICOMOS).

Dans tous les cas, l'expert ou le groupe d'experts reçoit les informations nécessaires concernant le type de bien ainsi que la zone géoculturelle qu'il doit couvrir.

Les résultats de ces études revêtent plusieurs formes. Certaines ne sont qu'indicatives : elles consistent en de simples listes de sites et de monuments faisant partie de la catégorie et/ou région et identifiés par un groupe d'experts comme étant de valeur exceptionnelle. D'autres sont plus détaillées : elles comportent de nombreux documents de support graphiques ainsi que des documents d'introduction méthodologique. Il est prévu de publier certains éléments de cette dernière catégorie dans les *ICOMOS Occasional papers on World Heritage*, en commençant par les études sur les canaux du TICCIH. Des exemplaires des autres peuvent être obtenus par les Etats parties et autres parties intéressées sur simple demande auprès de l'ICOMOS.

III ETUDES COMPARATIVES ET ASSOCIEES (PATRIMOINE CULTUREL) 1992-1996

i Introduction

Cette liste contient uniquement les études menées depuis 1992 en relation directe avec la Convention du patrimoine mondial. Des études antérieures de l'ICOMOS achevées à partir de 1982 concernent les sites islamiques d'Afrique du nord et d'Asie, les missions jésuites d'Amérique latine, les sites archéologiques du Bassin méditerranéen, les châteaux des croisés, l'architecture coloniale d'Amérique latine, l'architecture traditionnelle des villes oasis du monde arabe, les sites historiques d'Asie, les cathédrales gothiques et le patrimoine architectural des villes universitaires d'Europe.

Depuis sa fondation, en 1965, l'ICOMOS s'est impliqué dans de nombreuses autres études générales relatives à la protection, la conservation et la gestion du patrimoine culturel. Les multiples aspects du sujet abordés au cours de ces dernières années englobent le tourisme culturel et l'impact des mutations sociales sur le patrimoine culturel.

ii Projets de l'ICOMOS

a Achevés

1992 Les sites pueblo du Mexique et des Etats-Unis (Siège ICOMOS, Comités nationaux mexicain et américain)

Les églises de bois en Europe du nord (Comité national norvégien)

1993 Les villages traditionnels des Carpates et des environs immédiats (Comité international de l'ICOMOS sur les villes et villages historiques - CIVVIH)

Les missions jésuites d'Amérique du sud dans la région de Guayrá (J.O. Gazaneo)

1994 Les cimetières historiques (Comité national polonais) - Conférence de Wroclaw

Les établissements coloniaux européens en Asie du sud et du sud-est (Comité national du Sri Lanka) - Réunion de Colombo

Les itinéraires culturels (Comité national espagnol avec le soutien du Gouvernement espagnol) - Réunion de Madrid

1995 Les cathédrales gothiques de brique et les grandes églises d'Europe du nord (H. Andersson pour le Comité national danois)

Les "villages ouvriers" du 19ème et du 20ème siècles (TICCIH)

Les canaux historiques (TICCIH)

Les ponts historiques (TICCIH)

Le patrimoine culturel du 20ème siècle (Comité national finlandais - Conférence d'Helsinki

1996 Le patrimoine culturel du 20ème siècle (Comité national mexicain avec l'Université autonome mexicaine) - Réunion de Mexico

b En cours (1996)

Les chemins de fer historiques (TICCIH)

Les sites miniers non ferreux (TICCIH)

c Prévus ou proposés

Les châteaux et autres sites fortifiés d'Afghanistan, du Pakistan et du nord de l'Inde

Les châteaux d'Europe centrale et de l'est

Les établissements coloniaux européens planifiés d'Amérique du nord

Les villes coloniales espagnoles et portugaises des Amériques

Le patrimoine industriel : la production alimentaire (TICCIH)

Les sites préhistoriques d'Afrique occidentale

Les premiers sites et monuments historiques d'Afrique occidentale

Les édifices séculiers gothiques de la région méditerranéenne

iii Contrats de l'ICOMOS avec d'autres ONG

Le patrimoine industriel (Comité international pour la conservation du patrimoine industriel - TICCIH)

L'architecture du vingtième siècle (Groupe de travail international pour la documentation et la conservation des édifices, des sites et des quartiers du Mouvement moderne - Do.Co.Mo.Mo.)

Note Jusqu'à présent, trois listes détaillées ont été reçues de la part du TICCIH mais trois autres ont été mises en route (voir ci-dessus). Une méthodologie détaillée a été approuvée conjointement avec le Do.Co.Mo.Mo. et les listes font déjà l'objet de travaux. De plus, des études réactives partielles relatives à des propositions d'inscription spécifiques sur la Liste du patrimoine mondial ont été menées, notamment sur les premiers sites métallurgiques, les sites du Bauhaus de Weimar et Dessau.

iv Implication de l'ICOMOS dans d'autres projets d'envergure

1992-93

Les paysages culturels (avec la France, l'Allemagne et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO) - La Petite Pierre ; Schorfheide

1992-94

L'Etude globale (avec la Grèce et les Etats-Unis) - Paris ; Colombo

1994

L'authenticité (avec l'UNESCO, l'ICCROM ainsi que les comités nationaux japonais et norvégien) - Bergen ; Nara

Les rizières en terrasses d'Asie (avec la Commission nationale philippine de l'UNESCO et le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO) - Manille, Banaue (réunion préparatoire)

La Stratégie globale (Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO)

Les canaux du patrimoine (Gouvernement canadien) - Chaffey's Lock

1995

Les paysages industriels métallurgiques (Gouvernement suédois, Jernkontoret) - Norberg

Les rizières en terrasses d'Asie (avec la Commission nationale philippine de l'UNESCO et le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO) - Manille, Banaue

Les paysages non monumentaux de la région pacifique (Comité national australien et Gouvernement du Commonwealth) - Sydney, Blue Mountains

La Stratégie globale pour l'Afrique subsaharienne (UNESCO et Gouvernement du Zimbabwe) - Harare

1996

Evaluation des principes et des critères généraux régissant les propositions d'inscription de sites naturels du patrimoine mondial (UNESCO, UICN et Gouvernement français) - Parc National de la Vanoise, France

Les paysages culturels européens (UNESCO et Gouvernement autrichien) - Vienne

La Stratégie globale pour l'Afrique subsaharienne (UNESCO et Gouvernement éthiopien) - Addis-Abeba